

Objet : Mouvement et emplois des PEPS 2021 : Clientélisme, clientélisme, clientélisme !

Mme la Rectrice,

pour faire suite à notre courrier du 08 avril 2021 (pièce jointe n°1 - P. 3 à 4) concernant le mouvement spécifique des PEPS et dans l'attente d'une réponse de vos services concernant les questions soulevées, nous souhaitons obtenir d'autres précisions concernant l'inadéquation de répartitions des moyens pour notre discipline avec les informations qui sont en possession des collègues de ces établissements :

- Clg Macal de Saint François, une suppression de poste est prévue dans les documents du CTA. Seront donc disponibles à la rentrée 2021 4 postes pour 82 h d'EPS + 15h d'AS + 6h de section sportive + 3h de classe CHAD soit 106 h à dispenser. Or, 4 postes apportent 80h + 26 HSA à se répartir entre 4 collègues. C'est donc trop pour ce nombre de postes. Nous ne comprenons pas cette suppression sauf par clientélisme pour recruter un contractuel sur le BMP qui réapparaîtra comme par magie à la rentrée.
- Clg Eboué de Petit Bourg, un poste à complément de service apparaît à la rentrée 2021 soit 6,5 postes disponibles pour 114 h d'EPS + 21h d'AS + 10 h SEGPA = 145h à dispenser. Or, 7 postes complets apportent 140h + 5 HSA. C'est donc un non sens pédagogique et humain pour des collègues qui découvrent cela sans aucune concertation, ont connu un drame l'année passée et connaissent parfois des situations familiales complexes qui ne manqueront pas de se compliquer encore avec cette mauvaise gestion. Nous ne comprenons pas cette suppression sauf par clientélisme pour recruter un contractuel sur le BMP qui réapparaîtra comme par magie à la rentrée.
- Lycée Leborgne de Sainte Anne, le poste du lycée n'est pas mis au mouvement 2021 alors qu'une collègue part à la retraite le 01/11/2021. Pour comparaison, au clg Saint John Perse des Abymes le poste est mis au mouvement alors qu'un collègue part lui aussi à la retraite le 01/11/2021. Nous ne comprenons pas cette non mise au mouvement de ce poste sauf par clientélisme pour recruter un contractuel sur le BMP qui réapparaîtra comme par magie à la rentrée.

Mme la rectrice, nous demandons, par conséquent, la mise au mouvement des deux postes (CLG Macal et LGT Leborgne) et le rétablissement du poste du CLG Eboué à temps complet.

D'autre part, nous souhaitons comprendre pourquoi il y a autant d'erreurs dans le calcul automatique des barèmes par le système SIAM lorsque nos collègues candidatent pour le mouvement intra. Chaque année, nous le signalons sans aucune avancée. Au niveau national, il n'y a pas de problème sauf si les informations concernant les collègues sont erronées et empêchent l'algorithme d'effectuer les calculs. Dans notre académie, il y a par exemple des erreurs systématiques concernant :

- le calcul de l'ancienneté de service alors que l'échelon affiché est bon. Comment est-ce possible ? Il n'y a souvent qu'une multiplication par 7 à effectuer. Un paramétrage est sans doute à faire.

- le calcul des points REP ou REP+ alors que l'ancienneté de poste et l'établissement REP ou REP + affichés sont bons. Comment est-ce possible ? Il y a trois valeurs : pas d'EP = 0pts, REP = 200 pts, REP+ = 400 pts.
- le calcul de l'ancienneté de poste alors que les années d'ancienneté de poste sont bonnes. Comment est-ce possible ? Il suffit de multiplier par 20 pts le nombre d'années d'ancienneté de postes et d'ajouter par tranche de 4 ans 50 pts.
- ...

Mme la rectrice, encore une fois, sans contrôle paritaire, il y a bien trop d'etapes manuelles pour pouvoir garantir un mouvement transparent et équitable. Les commissaires paritaires corrigeaient jusqu'à 30% des barèmes de voeux lors des mouvements précédents dont des barèmes surévalués pour lesquels il ne nous faut plus aujourd'hui compter qu'exclusivement sur l'éthique des candidats pour les signaler ! Sacré progrès !

Veillez croire, Mme la Rectrice, en notre attachement au service public d'Éducation.

Copies :

- SG : Yvon Macé
- DAASEN : Adelaide Tine
- DRRH : Frédérique Michaux
- DBM : Jean Dupuy
- IG : André Canvel
- Enseignants d'EPS

Pour la section académique,
Emmanuel Roublot
Secrétaire académique du SNEP-FSU



Pièce jointe n°1



Le Gosier, le 08 avril 2021

A Mme la Rectrice
Parc d'activité la Providence
97183 Les Abymes

Objet : Mouvement spécifique des PEPS 2021

Mme la Rectrice,

Depuis le 24 mars et jusqu'au 13 avril le serveur SIAM est ouvert dans notre académie afin de permettre aux candidats à la mutation de concourir sur les postes des mouvements général et spécifique des PEPS.

Or, aucune discussion en CTA n'a eu lieu et particulièrement pour les postes spécifiques. Dès à présent certains de ces postes nous interpellent :

- Collège Macal de Saint-François : un poste est ouvert au mouvement spécifique sans aucune information. S'agit-il du poste Voile ou Danse étant donné que les 2 responsables de ces sections semblent partir en retraite. Mis à part à travers leur réseau personnel, comment les collègues peuvent-ils donc connaître les attendus de ce poste et fournir leur lettre de motivation et CV ? **Un problème de transparence et d'égalité se pose entre les candidats qui pourrait rendre ce recrutement contestable.**
- Collège Suze Angély de Vieux habitant : un poste est ouvert avec la mention "Section sportive niveau national "SECTION ATHLÉTISME". Or, comme c'est habituel un des enseignants de l'équipe pédagogique de ce collège s'est positionné sur cette section sportive auprès de l'IA IPR EPS et de son chef d'établissement afin d'assurer la meilleure continuité pédagogique. Dans ce cas, habituellement le poste n'est pas publié et le collègue "glisse" de son poste vers ce poste spécifique. C'est ce que semble dire le chef d'établissement à notre collègue. Qu'en est-il réellement ?
- Collège Quartier d'Orléans à Saint Martin : Un poste est ouvert au mouvement spécifique Anglais alors qu'à chaque fois que le SNEP-FSU avait pu en GT ou CTA argumenter contre la mise en place de ce poste, il avait été retiré. Pour rappel, le collège Quartier d'Orléans reçoit principalement des élèves anglophones mais dans un environnement francophone. Saint Martin est une collectivité d'Outre Mer française. Notre discipline, l'EPS, est une discipline non linguistique et son intérêt est donc très faible pour travailler l'approfondissement de la langue maternelle anglaise des élèves. Par contre, l'intérêt est très important pour travailler une seconde langue mal maîtrisée (le français) à travers des notions simples autour du corps, de l'espace, ... comme c'est le cas dans des cours de débutant dans une langue.

Nous voyons, par conséquent, ici une volonté sans concertation avec l'équipe EPS :

- au mieux de clientélisme (recruter des contractuels sur des postes qui resteront vacants),
- au pire de séparatisme en favorisant la langue anglaise plutôt que le bilinguisme.

Par contre, le poste spécifique anglais à Saint Barthélémy auprès d'élèves majoritairement francophones répond pleinement à l'objectif académique de bilinguisme.

1/2

Syndicat National de l'Éducation Physique (Section académique)
s3-guadeloupe@snepfusu.net - 0690 980 988 - 403 rue Mayoute 97190 Le Gosier
<http://www.snepfusu-guadeloupe.net> - Twitter : @SNEPFUSU971 - Facebook : @SnepfusuGuadeloupe

Mme la Rectrice, nous souhaitons, par conséquent, que vous puissiez attendre les échanges en CTA afin que nous puissions collectivement éclaircir l'intérêt pour les élèves et la définition de ces postes spécifiques.

Veillez croire, Mme la Rectrice, en notre attachement au service public d'Éducation.

Copies :

- SG : Yvon Macé
- DAASEN : Adelaïde Tine
- DRRH : Frédérique Michaux
- Enseignants d'EPS

Pour la section académique,
Emmanuel Roublot
Secrétaire académique du SNEP-FSU



2/2

Syndicat National de l'Éducation Physique (Section académique)
s3-guadeloupe@snepfsu.net - 0690 980 988 - 403 rue Mayoute 97190 Le Gosier
<http://www.snepfsu-guadeloupe.net> - Twitter : [@SNEPFSU971](https://twitter.com/SNEPFSU971) - Facebook : [@SnepFsuGuadeloupe](https://www.facebook.com/SnepFsuGuadeloupe)

4/4

Syndicat National de l'Éducation Physique (Section académique)
s3-guadeloupe@snepfsu.net - 0690 980 988 - 403 rue Mayoute 97190 Le Gosier
<http://www.snepfsu-guadeloupe.net> - Twitter : [@SNEPFSU971](https://twitter.com/SNEPFSU971) - Facebook : [@SnepFsuGuadeloupe](https://www.facebook.com/SnepFsuGuadeloupe)